

MÉTHODOLOGIQUE POUR GARANTIR UNE TOUCHE ENVIRONNEMENTALE DANS LES PLANS ET BUDGETS

Le projet Initiative pauvre-environnement (IPE) a organisé hier, dans ses locaux, un atelier de diffusion des résultats d'une étude sur l'élaboration et la diffusion d'un guide méthodologique de planification et de budgétisation en faveur de la durabilité environnementale au niveau national et local.

Les travaux étaient présidés par Tierno Seydou Diarra, représentant du Haut conseil des collectivités territoriales. Ils se sont déroulés en présence du coordinateur du projet IPE-Mali, Mme Diarra Lala Camara. Ce guide méthodologique de planification et de budgétisation en faveur de la durabilité environnementale au niveau national et local est basé sur les principes de planification et de budgétisation en mode décentralisé, mais sensible à l'environnement. Il accorde une grande importance aux activités de gestion de l'environnement dans la partie planification et budget. Il s'adapte au niveau national, régional et local, malgré la différence de compétences et de de pré-

occupations entre les niveaux.

L'objectif global est de contribuer à l'atteinte de la durabilité environnementale dans l'exécution de toutes les actions de développement grâce à l'amélioration de la prise en compte de l'environnement dans la planification et la budgétisation du pays. Le document permet de connaître le système de planification et de budgétisation de notre pays et de fournir aux participants une démarche méthodologique pour prendre en compte des actions de gestion de l'environnement dans les plans et budgets.

La décentralisation apparaît comme un système performant pour une meilleure répartition des richesses nationales sur l'espace. Elle a donc été choisie par les pouvoirs publics pour accompagner le développement. Ainsi, la Mission de décentralisation et des réformes institutionnelles (MDRI) a été chargée de concevoir et mettre en œuvre le processus de décentralisation au Mali. Elle vise à donner aux collectivités territoriales des compétences

propres, distinctes de celles de l'Etat, à faire choisir leurs autorités par les populations et à assurer un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire.

Depuis son indépendance, notre pays a opté pour une gestion du développement économique et social par la planification. Malgré la persistance de la pauvreté, les pouvoirs publics ont gardé le plan comme cadre de réalisation des objectifs de développement économique.

Le système de planification et de gestion du développement comprend l'ensemble des institutions et des structures techniques, des méthodes et procédures conçues et mises en œuvre pour organiser le processus de production et de répartition de la richesse nationale et, assurer une allocation optimale des ressources publiques. Il vise à former, mettre en œuvre, suivre et évaluer les objectifs de développement économique et social en vue d'améliorer le bien être des populations.

C. A. DIA

N°12002